



SPÉCIALE AESH

Complémentaire santé : CONTRAT OBLIGATOIRE pour les AESH

Le 1^{er} mai tout change pour votre complémentaire santé.

Vous devriez avoir reçu un mail de la MGEN intitulé *finalisation de votre affiliation*.

Si vous n'avez pas encore finalisé votre **démarche d'affiliation ou de dispense** en suivant le lien reçu, c'est maintenant.

Lors de votre démarche d'adhésion précisez votre régime :

- Si vous êtes agents stagiaires ou titulaires : vous dépendez du régime général
- Si vous êtes agents contractuels, vous dépendez du régime local

Si vous rencontrez des difficultés, contactez- nous : aesh.67@se-unsa.org

RIS spéciale mutuelle et prévoyance

Enfin de nouvelles informations concernant la prévoyance collective !

Nous organisons différentes Réunions d'Informations Syndicales d'informations sur la mutuelle et la prévoyance.

Vous pouvez vous y [inscrire](#)

Statut de fonctionnaire des AESH : le SE-Unsa condamne le rejet de la proposition de loi au Sénat

Début janvier, le Sénat a rejeté en première lecture la proposition de loi visant à reconnaître pleinement le rôle et l'engagement des AESH, par l'accès à un statut de fonctionnaire de catégorie B au sein de l'Éducation nationale.

[Lire l'article](#)

Vous n'êtes pas encore adhérent·es, pour continuer à recevoir nos publications et faciliter la communication, nous vous invitons à compléter le formulaire RGPD. Ça ne vous prendra pas plus de 2 mn !

[Remplir le formulaire](#)

Pour défendre mes droits, [J'ADHÈRE au SE-Unsa](#)

Avec le crédit d'impôt de 66 % du montant de ta cotisation, au final : seulement 8,50 € à votre charge

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : [LÀ](#)